



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ASC RESEAU DU MERCREDI 8 JANVIER 2025

Ordre du jour :

- ✓ Commission Voyages
- ✓ Négociation des Partenariats
- ✓ Forfaits ski pour 2025
- ✓ Dématérialisation ANCV
- ✓ Gestion des biens ASC

COMMISSION VOYAGES :

La Commission voyages s'est réunie sur deux jours pour mettre à plat une organisation plus efficace et un calendrier lissé sur l'année. Le but étant bien évidemment d'éviter de surcharger les assistantes ASC et de communiquer bien en amont auprès des salariés.

Afin de mieux répartir les tâches, il a été décidé que les demandes de devis auprès des agences de voyages seront faites par les élus de la commission voyages et non par les assistantes.

La fiche technique d'appel d'offre a été simplifiée pour que le comparatif entre agences puisse se faire plus facilement. Avant, il fallait réunir trois éléments pour la commission des marchés. Cette fiche sera à envoyer aux agences, qui devront la compléter.

La liste des agences labellisés ainsi que les structures d'économie sociale et solidaire ont été mise à jour par les membres de la commission voyage.

Idées de destinations pour 2026, ce sont des idées que la commission Voyages.

- ✓ CANADA en janvier 2026 (hors période scolaire)
- ✓ MEXIQUE en octobre (vacances Toussaint)
- ✓ FLORENCE sans précision de dates

Communication :

Une communication dans les antennes devrait voir le jour afin de faire passer l'information sur le calendrier des voyages. L'idée est de proposer une campagne d'affichage pour promouvoir les voyages auprès des salariés du réseau lors d'événements locaux organisée par les ASC. Il faudrait aussi que les assistantes et présidents des ASC en local échantent avec les salariés et transmettent

les informations notamment sur le calendrier des campagnes d'inscription et sur les prochains voyages prévus.

Lancement de la campagne pour New York, Casamance et Séville le 24 janvier 2025
Fin des inscriptions au 6 février et commission arbitrage le 13 février 2025.

Il faudrait alerter les salariés sur la validité de leur passeport avant toute inscription aux voyages des ASC. À eux de vérifier cette information quand ils réalisent la demande de visa.

PARTENARIATS :

La commission ASC Centrale va revoir tous les partenariats pour en vérifier la validité. Il faudrait que certains partenariats locaux puissent servir sur l'ensemble du réseau (Ex : abonnement Milan presse ou partenariat location de voiture pour la Corse) Il faut aussi conserver des pages partenariats pour chaque antenne.

La présidente de la Commission aimerait pouvoir réaliser ce constat en partenariat avec une assistante ASC du réseau volontaire.

Quand ce travail sera fait. Il est souhaitable d'organiser une campagne de communication sur ce point auprès des salariés des antennes.

FORFAITS DE SKI :

La Commission avait mis des verrous pour limiter l'usage des forfaits de ski. Partant du principe que les salariés ont une enveloppe de 200€ par an pour des remboursements de factures que cela soit des événements culturels, des massages bien-être, des cours de langue ou des travaux manuels. Les salariés peuvent demander autant de fois qu'ils le souhaitent des forfaits de ski. La restriction mensuelle est donc levée, mais la composition familiale demeure. Les forfaits de ski seront délivrés en fonction de la composition familiale.

Une fois le plafond de l'enveloppe annuelle de 200€ atteinte, les remboursements ne seront plus effectués.

La suppression du plafond mensuel vaut également pour les billetteries diverses vendues dans les antennes.

DEMATERIALISATION DES CHEQUES VACANCES :

En 2025, nous allons avoir le choix entre chèques vacances papiers et chèques ANCV Connect pour la campagne de mars prochain.

La Commission rappelle qu'une adresse mail personnelle et un numéro de téléphone portable doivent être transmis pour envoyer les chèques Connect. Une application est à télécharger pour utiliser les Chèques ANCV Connect.

La Commission ASC Centrale rappelle que les chèques vacances sont utilisés en majorité pour le CIORTF (Colonies de vacances, voyages, séjours, locations)

A savoir que le CIORTF ne prend toujours pas les chèques Connect. Leur site n'est pas encore paramétré pour cela.

Voici quelques chiffres sur l'utilisation des chèques vacances par les salariés du réseau France 3 :

Les chèques vacances non consommés en 2022 représentent 20 000 euros. En 2023, ils représentent 33 130 euros.

Top 10 de l'utilisations des chèques ANCV en 2023 :

- ✓ SNCF voyageur
- ✓ CIORTF
- ✓ SANEF
- ✓ Buffalo Grill
- ✓ Hotels BNB
- ✓ Sport vacances
- ✓ Carrefour Voyages
- ✓ Tourisme Alpe D'huez

NOUVELLES REGLES URSSAF :

- Massages :

L'Urssaf a envoyé une note pour préciser les critères de remboursement par les ASC des prestations massage. Seuls les modelages ou les massages bien-être peuvent être remboursés par les ASC. Pas de massages à caractère médical ou paramédical comme la sophrologie, réflexologie, ostéopathie, chiropraxie ou l'acuponcture.

- Cours de langue :

Ils ne sont plus autorisés par l'URSSAF. Donc ils ne pourront pas bénéficier du remboursement au titre des remboursements culture/loisirs.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

Les budgets prévisionnels n'ont pas tous été envoyés à la trésorière. Ceux-ci doivent être présentés au prochain CSE de février.

Un mail va être renvoyé aux présidents de commission pour leur rappeler les règles essentielles pour établir un budget prévisionnel (solde à 0) ainsi que les règles à respecter. Une piqûre de rappel concernant la comptabilité d'engagement apparaît nécessaire pour la compréhension de tous. Une session de formation peut être organisée. Au besoin, la trésorière peut aussi être sollicitée.

GESTION DE NOS BIENS :

Un groupe de travail constitué d'assistantes gestionnaires de biens et Audrey Bioud, cheffe de service par intérim, s'est réuni pour retravailler nos process de travail en vue de les simplifier et proposer un fonctionnement plus lisible par tous. D'autres temps de travail sont prévus, l'avancée du dossier sera présentée aux élus lors d'une prochaine commission ASC Centrale.

Le groupe de travail a demandé que soit tranché les problématiques suivantes :

- **L'acceptation des chiens dans nos biens** : Pour éviter tout problème d'allergie, les risques de souillures ou de détériorations du bien, la commission ASC a décidé que les chiens ne seraient pas acceptés dans les biens du CSE. Il conviendra de le reporter sur nos catalogues pour en informer les salariés.
- **Le délai de réponse aux salariés pour les demandes de locations hors saison à la semaine**. La décision a été prise de porter le délai de réponse à 3 mois avant le séjour pour laisser aux salariés le temps de se retourner. Si plusieurs demandes arrivent pour une même semaine, l'assistante appliquera les critères de la commission d'arbitrage ainsi que l'arriéré sur une même période du bien (particulièrement sur les « Time Share »).
- **Accès aux retraités pour les périodes de basse activité** : Les retraités de l'entreprise sont acceptés pour l'ensemble des biens CSE en hors saison si ces biens ne sont pas loués aux actifs. Les retraités bénéficieront du tarif pour les personnes extérieures à france•tv.
- **Groupe de Travail sur la gestion des biens ASC** : Une réflexion est menée pour la création d'un groupe de travail composé d'élus et/ou de salariés volontaires pour gérer nos biens. Il faudrait que ce groupe de travail soit composé de salariés avec des compétences techniques (type bricolage). Le but étant de visiter au moins deux fois par an les biens du CSE pour en garantir leur entretien, notamment avant chaque début des périodes de haute saison (hiver et été).

Le dossier des **boîtiers à clef connectés** a été abordé. La commission souhaite en acheter pour l'ensemble des biens. Le but étant d'éviter le risque de « piratage » des codes ou transmissions de ces mêmes codes (rarement modifiés) hors de tout contrôle de la commission ASC.

La Commission ASC souhaite équiper les biens ASC de **radiateurs connectés** pour éviter les surfacturations de chauffage quand un salarié oublie d'éteindre le chauffage. Ils permettront aussi d'allumer le chauffage à distance avant l'arrivée des bénéficiaires, un confort non négligeable notamment pour les biens à la montagne.

Un groupe de travail est envisagé pour travailler sur les tarifs de Bois d'Amont, notamment pour garder trois tarifications différentes pour la saison.

Audrey Bioud propose pour l'an prochain, un seul catalogue pour l'année. Cela nécessitera, comme cette année une recherche dès la fin d'été de linéaires pour l'été suivant pour une signature fin septembre, début octobre.

Le passage à une réservation en ligne devra d'abord passer par une refonte du site internet. La refonte du site internet ne pourra s'envisager qu'à partir de 2026 avec la nouvelle équipe d'élus au CSE réseau.

CALENDRIER PREVISIONNELS DES CAMPAGNES D'INSCRIPTIONS 2025 :

Le calendrier a été revu et allégé afin de lisser l'activité des assistantes et d'intégrer la gestion des voyages qui a été une surcharge de travail importante pour les assistantes et l'équipes de gestion au 2ème semestre.

De fait, la commission ASC a décidé pour cette année 2025 de ne faire qu'une seule campagne de chèques culture et chèques vacances en mars. Les salariés pourront commander deux chéquiers cultures avec la possibilité de payer en deux fois.

Une communication sera faite aux salariés pour les informer de ce nouveau calendrier. Un planning des temps forts d'inscription sera envoyé et affiché dans toutes les antennes.